



Assemblée générale

Distr.
GENERALE

A/45/584
5 octobre 1990
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Quarante-cinquième session
Points 12, 23, 35, 40, 79, 80,
82, 83, 84, 86, 90, 108, 148
et 151 de l'ordre du jour

RAPPORT DU CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL

QUESTION DE PALESTINE

LA SITUATION AU MOYEN-ORIENT

OUVERTURE DE NEGOCIATIONS GLOBALES SUR LA COOPERATION
ECONOMIQUE INTERNATIONALE POUR LE DEVELOPPEMENT

DEVELOPPEMENT ET COOPERATION ECONOMIQUE INTERNATIONALE

CONFERENCE DES NATIONS UNIES SUR L'ENVIRONNEMENT ET LE DEVELOPPEMENT

COOPERATION INTERNATIONALE EN VUE D'ELIMINER LA PAUVRETE
DANS LES PAYS EN DEVELOPPEMENT

CRISE DE LA DETTE EXTERIEURE ET DEVELOPPEMENT

ACTIVITES OPERATIONNELLES DE DEVELOPPEMENT

ASSISTANCE ECONOMIQUE SPECIALE ET SECOURS EN CAS DE CATASTROPHE

SITUATION SOCIALE DANS LE MONDE

LUTTE INTERNATIONALE CONTRE L'ABUS ET LE TRAFIC ILLICITE DES DROGUES

RESPECT DES ENGAGEMENTS ET APPLICATION DES POLITIQUES DE COOPERATION
INTERNATIONALE AU SERVICE DU DEVELOPPEMENT CONVENUS DANS LA DECLARATION
SUR LA COOPERATION ECONOMIQUE INTERNATIONALE, EN PARTICULIER LA RELANCE
DE LA CROISSANCE ET DU DEVELOPPEMENT DANS LES PAYS EN DEVELOPPEMENT

CEREMONIE DE PRESENTATION DE LA DECLARATION ET DU PLAN D'ACTION
ADOPTES LORS DU SOMMET MONDIAL POUR LES ENFANTS

Lettre datée du 4 octobre 1990, adressée au Secrétaire
général par le Représentant permanent de la Bolivie
auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint le texte de la déclaration que les ministres des affaires étrangères des Etats membres du Groupe des 77 ont adoptée le 3 octobre 1990 lors de leur quatorzième réunion annuelle, tenue au Siège de l'Organisation des Nations Unies, à New York (voir l'annexe).

Au nom du Groupe des 77, je vous serais très obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document officiel de l'Assemblée générale, au titre des points 12, 23, 35, 40, 79, 80, 82, 83, 84, 86, 90, 108, 148 et 151 de l'ordre du jour.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent de la Bolivie
auprès de l'Organisation
des Nations Unies,

Président du Groupe des 77 (New York)

(Signé) Hugo NAVAJAS-MOGRO

Annexe

DECLARATION DES MINISTRES DES AFFAIRES ETRANGERES DU GROUPE DES 77

1. Les ministres des affaires étrangères du Groupe des 77 ont tenu leur quatorzième réunion annuelle le 3 octobre 1990 à New York.
2. Les ministres ont salué avec une grande satisfaction l'unification des deux parties du Yémen et souhaité un vif succès au nouvel Etat ainsi créé. Ils ont également demandé à la communauté internationale d'aider le pays nouvellement uni à développer ses structures socio-économiques pour assurer la prospérité de ses habitants.
3. Les ministres se sont félicités de l'indépendance de la Namibie et noté qu'elle contribuerait à l'instauration d'un climat plus favorable à la paix et la sécurité en Afrique australe. Ils ont accueilli avec satisfaction l'admission de la Namibie au Groupe des 77, comme 128e membre.
4. Les ministres ont réaffirmé les principes et les objectifs énoncés dans la Déclaration de Caracas, adoptée en 1989 à l'occasion du vingt-cinquième anniversaire de la création du Groupe, y compris les recommandations relatives à son efficacité organisationnelle qui sont restées en suspens. Ces principes et objectifs restent valables et il faut s'appliquer à les promouvoir par des actions concrètes.
5. Les ministres ont souligné qu'il importait de développer encore le consensus exprimé dans la Déclaration sur la coopération économique internationale, en particulier la relance de la croissance économique et du développement dans les pays en développement, adoptée à la dix-huitième session extraordinaire de l'Assemblée générale, le 1er mai 1990. Cet accord constituait un premier pas vers la reprise du dialogue Nord-Sud sur les principaux aspects de la coopération internationale pour le développement. Tout en reconnaissant que la volonté politique et l'engagement de tous les pays avaient une importance primordiale pour ce qui est d'assurer l'application de la Déclaration, les ministres ont souligné que cette entreprise exigerait une utilisation efficace de l'ensemble du système des Nations Unies. Pour cela, il faudrait que l'Assemblée générale, à sa quarante-cinquième session, envisage des mesures de vaste portée, y compris des mécanismes d'évaluation efficaces, lorsqu'elle aborderait la question intitulée "Respect des engagements et application des politiques de coopération internationale au service du développement convenus dans la Déclaration sur la coopération économique internationale, en particulier la relance de la croissance et du développement dans les pays en développement", en application de la résolution 1990/54 adoptée par le Conseil économique et social à sa seconde session ordinaire. Les ministres ont souligné que tous les pays devaient appliquer la Déclaration par le biais des politiques nationales et d'une coopération internationale accrues visant à relancer la croissance économique et le développement dans les pays en développement.
6. Les ministres ont exprimé leur ferme espoir que la Déclaration et le Plan d'action adoptés par les chefs d'Etat ou de gouvernement lors du Sommet mondial pour les enfants, le 30 septembre 1990, seraient mis en oeuvre d'urgence et intégralement.

7. Les ministres ont constaté que, après sept années de croissance soutenue dans les pays développés et malgré les efforts d'ajustement considérables qui avaient été déployés dans beaucoup de pays en développement, une grande partie du monde en développement avait continué de stagner et de décliner en 1989 et durant le premier semestre de 1990. A cet égard, ils ont souligné combien il était important d'adopter et d'appliquer la stratégie internationale du développement pour la quatrième décennie des Nations Unies pour le développement, instrument vital pour sortir de l'impasse des années 80.

8. Les ministres ont mis en relief la nécessité de résoudre les problèmes sociaux dans les pays en développement, condition préalable pour relancer leur croissance économique et leur développement. Ils ont noté que la finalité du développement économique était d'éliminer tous les facteurs qui s'opposent au progrès économique et social des êtres humains. Aussi fallait-il prendre des mesures pour améliorer la condition humaine et réaliser pleinement le potentiel que tous les membres de la société - y compris les femmes et les jeunes - représentent dans les pays susmentionnés dans le cadre de politiques internes/nationales et internationales visant à éliminer la pauvreté et la faim, à mettre en valeur les ressources humaines en développant l'éducation et la formation, à créer de nouvelles possibilités d'emploi et à accroître la productivité du travail tant dans les villes que dans les zones rurales, à élever les niveaux nutritionnels et à améliorer les soins de santé, le logement, ainsi que les autres services sociaux. Les ministres ont insisté tout particulièrement sur la nécessité de prendre des mesures pour compenser les effets négatifs de la conjoncture économique de ces 10 dernières années, laquelle avait obligé bien des pays à mettre en oeuvre des programmes d'ajustement structurel qui affectaient tout particulièrement les groupes vulnérables.

9. Les ministres ont réaffirmé l'idée que, si le développement est une responsabilité qui incombe avant tout aux pays en développement eux-mêmes, dans un monde de plus en plus interdépendant, il suppose également un environnement économique international favorable. Ils ont noté que l'interdépendance produisait des effets différents sur les pays, suivant leurs capacités et leur poids relatif dans l'économie mondiale, et qu'elle pouvait soit stimuler les politiques économiques favorisant le développement des pays en développement soit, au contraire, y faire obstacle et provoquer leur échec. Cette situation crée des risques et des obstacles nouveaux pour les nouvelles stratégies de développement en faveur de ces pays et illustre clairement l'importance de la coopération internationale pour le développement. Les ministres ont en outre insisté sur la nécessité de renforcer la surveillance macro-économique multilatérale en vue de corriger les graves déséquilibres économiques et financiers au sein de l'économie mondiale. Ils ont par ailleurs souligné que, du fait de l'internationalisation croissante de l'économie mondiale, il fallait prévoir un mécanisme équitable et efficace pour coordonner la politique macro-économique multilatérale, qui devrait permettre une participation plus large des pays en développement et tenir compte de leurs besoins et de leurs préoccupations.

10. Les ministres ont pris note des changements politiques et économiques profonds qui se produisent actuellement dans les pays d'Europe orientale et exprimé l'espoir que l'intégration dynamique de ces pays dans l'économie mondiale conduirait à un

accroissement des possibilités commerciales et des flux de capitaux vers les pays en développement. Ils ont souligné qu'il fallait suivre de près les relations Est-Ouest afin d'éviter que les pays en développement ne soient davantage marginalisés, en particulier en matière d'échanges commerciaux et de transfert de technologie, ou que les ressources disponibles pour le développement des pays en développement ne diminuent et que l'allégement de la dette récemment obtenu par certains d'entre eux n'ait pas l'effet escompté. A cet égard, les ministres ont salué la décision prise par le Conseil économique et social de l'ONU, à l'initiative du Groupe des 77, de convoquer une réunion spéciale du Conseil, qui se tiendrait à Genève les 4 et 5 juillet 1991, pour "étudier les incidences de l'évolution récente des relations Est-Ouest sur la croissance de l'économie mondiale, en particulier sur la croissance et le développement économiques des pays en développement". Notant que cette réunion, la première du genre, méritait d'être préparée soigneusement par le Groupe des 77, ils ont invité les pays en développement membres du Conseil ainsi que ceux jouissant du statut d'observateur à s'y faire représenter par des ministres, afin que les vues des pays en développement soient exprimées au plus haut niveau.

11. Les ministres ont souligné que les négociations d'Uruguay constituaient une occasion unique de promouvoir un système d'échanges commerciaux multilatéraux véritablement ouvert, crédible, dynamique et viable. Réaffirmant qu'il est indispensable que les négociations aient une issue positive et équilibrée qui favorise en particulier les aspirations au développement des pays en développement, ils ont souligné que la communauté internationale doit saisir cette chance qui lui est offerte de trouver, au sein du système des Nations Unies, un nouveau consensus sur tous les aspects de la coopération économique internationale touchant le commerce et le développement. Ce consensus devrait à la fois avoir des retombées favorables pour tous les Etats Membres et permettre aux pays en développement de participer vraiment à l'économie internationale. En outre, les ministres ont noté que l'évolution actuelle vers la création de nouveaux blocs économiques, en Europe et ailleurs, devrait viser à une plus grande ouverture des marchés mondiaux et profiter à tous les pays. Ils ont encore souligné que ce processus ne devait en aucune façon conforter la tendance à l'unilatéralisme, au bilatéralisme ou à d'autres formes de protectionnisme et de discrimination, qui limite déjà sérieusement la possibilité qu'ont les pays en développement d'exporter vers les pays développés, et entrave ainsi la relance de leur croissance économique et de leur développement.

12. Les ministres ont souligné que la dette extérieure des pays en développement restait un obstacle majeur à la croissance et au développement économiques. Ils ont ajouté que pour parvenir à une solution générale et durable du problème de la dette, il convenait de prendre rapidement de vastes mesures novatrices pour réduire sensiblement l'encours et le service de tous les types de dette de tous les pays en développement débiteurs, à quelque catégorie que ceux-ci appartiennent, et pour empêcher que le phénomène de l'endettement ne se propage. Sinon, les efforts importants consentis jusqu'ici par les gouvernements de ces pays pour revenir à une forte croissance économique et un développement durable et éviter l'instabilité politique et les troubles sociaux seront voués à l'échec. A cet égard, les ministres ont réaffirmé la nécessité d'envisager la création d'un comité consultatif sur la dette et le développement ainsi que la possibilité d'établir un mécanisme international concernant la dette dans le cadre des institutions financières multilatérales.

13. Les ministres ont souligné le rôle essentiel de l'octroi de ressources extérieures à des conditions de faveur pour le développement des pays en développement. Ils ont demandé aux pays développés de redoubler d'efforts pour s'acquitter de leur engagement de consacrer au plan international 0,7 % de leur produit national brut à l'aide publique au développement. Ils les ont aussi instamment priés de renforcer leur assistance, tant quantitativement que qualitativement.

14. Les ministres ont noté qu'au cours des 10 dernières années, le déclin marqué des apports de ressources aux pays en développement, l'énorme dette extérieure de ces pays, la détérioration de leurs termes de l'échange, le marasme des cours des produits de base, le protectionnisme et d'autres mesures d'ordre commercial prises par les pays développés, individuellement et collectivement, ont eu pour résultat un important transfert net de ressources des pays en développement vers les pays développés. Les ministres ont noté en outre que ce transfert s'accroît rapidement et est devenu le principal obstacle à la reprise de la croissance économique et du développement ainsi qu'à la stabilité politique des pays en développement. Ils ont souligné que des mesures d'urgence s'imposaient immédiatement si l'on voulait stopper et renverser cette tendance.

15. Les ministres ont prié instamment les pays développés de prendre des mesures concrètes afin d'ouvrir davantage leurs marchés aux produits d'exportation des pays en développement. Ils ont souligné que les réformes apportées par les pays en développement à leur politique commerciale resteraient sans effet si les pays développés n'adoptaient pas des mesures d'ajustement structurel offrant de plus grandes possibilités d'exportation aux pays en développement.

16. Les ministres ont noté que les problèmes persistants que connaissent les produits de base par suite de la détérioration constante des termes de l'échange avaient amené une nouvelle diminution des recettes d'exportation des pays en développement, en particulier ceux d'Afrique. Il fallait appuyer les efforts faits par ces pays pour diversifier leur secteur primaire.

17. Les ministres ont souligné que le meilleur moyen de relancer la croissance économique et le développement dans les pays en développement consistait à leur assurer un niveau d'industrialisation adéquat. Ils ont aussi souligné la nécessité de prêter une assistance suffisante aux différents stades de l'industrialisation de toutes les régions en développement, notamment en renforçant les infrastructures industrielles, en modernisant les moyens de production et en améliorant les techniques de formation. Par ailleurs, dans le choix de leurs modèles d'industrialisation, les pays en développement devraient tenir compte des possibilités de créer des emplois et de mettre en valeur les ressources humaines ainsi que de leur aptitude à assimiler les technologies nouvelles. A cet égard, les ministres ont demandé instamment aux pays développés, et aux organisations internationales d'épauler les efforts d'industrialisation entrepris par les pays en développement en octroyant des ressources financières suffisantes et en ouvrant leurs marchés nationaux aux produits manufacturés de ces pays.

18. Les ministres ont souligné que le développement et le renforcement des capacités endogènes dans les domaines de la science et de la technique sont indispensables à la croissance économique et au développement des pays en développement. Afin de garantir aux pays en développement un accès illimité à la technologie et des transferts de technologie sans entraves, surtout à des conditions préférentielles, des modalités efficaces devraient être trouvées. Il faudrait établir des plans de coopération multilatérale et bilatérale, et notamment des programmes communs de recherche-développement, ou renforcer ceux qui existent. Le système des droits de propriété intellectuelle ne devrait pas servir à créer de nouvelles barrières empêchant les pays en développement d'avoir accès à la technologie ou de prendre part aux transferts de technologie. Tout nouveau régime en la matière devrait donc tenir compte du souci de développement des pays en développement et de leur besoin accru d'avoir librement accès aux technologies étrangères. Les ministres ont exprimé leur vive préoccupation devant les mesures multilatérales et unilatérales adoptées par les pays en développement qui font obstacle à la libre circulation des technologies vers les pays en développement. Ces mesures tendaient à limiter encore plus l'accès à la technologie, en particulier aux techniques nouvelles, et contribuaient à creuser le fossé entre pays industrialisés et pays en développement. Elles étaient contraires aux principes du libre-échange et allaient à l'encontre de l'objectif consistant à promouvoir le développement dans les pays en développement et rendre l'économie mondiale plus efficace et plus compétitive.

19. Les ministres ont réaffirmé leur conviction qu'il était plus que jamais impérativement nécessaire de définir un cadre mondial de règles et de principes destinés à encourager l'accès à la technologie et la diffusion et le transfert des techniques à des conditions justes et équitables, tant au niveau des gouvernements qu'à celui des entreprises. Les ministres ont donc réitéré leur volonté de reprendre les négociations sur l'établissement d'un code international de conduite sur le transfert de technologie et ont estimé que la Conférence des Nations Unies chargée d'élaborer un code international de conduite pour le transfert de technologie devrait se réunir à nouveau dès que possible.

20. Les ministres ont rappelé l'importance particulière de l'alimentation et de l'agriculture dans le développement des pays en développement. Ils ont noté en outre que les pays en développement devraient accroître leur production agricole et vivrière pour créer la base d'une industrialisation et d'une diversification plus rapide de leur structure économique, corriger les déséquilibres croissants de la production mondiale et pouvoir subvenir à leurs propres besoins en denrées alimentaires de base. Les ministres ont également souligné que cet objectif ne pourrait être atteint que si les principaux pays développés exportateurs s'employaient à formuler et mettre en oeuvre des politiques agricoles internes qui n'aient pas d'effets négatifs sur l'économie des pays en développement et s'efforçaient de renverser la tendance inquiétante au protectionnisme, y compris les subventions à l'exportation, en tenant compte de la nécessité d'accorder un traitement spécial et préférentiel aux pays en développement, eu égard à leurs objectifs en matière de sécurité alimentaire et à la nécessité d'éviter des effets potentiellement nocifs pour eux, surtout ceux qui sont importateurs nets de denrées alimentaires.

21. Les ministres ont souligné la nécessité pour la communauté internationale d'adopter d'urgence des mesures, vu l'expansion continue de la production, de la consommation et du trafic de stupéfiants et de substances psychotropes. Ces mesures devraient porter sur la réduction radicale et finalement l'élimination de la demande dans les principaux centres de consommation et aller de pair avec des programmes de remplacement de cultures et des mesures destinées à renforcer la coopération internationale pour faciliter les échanges commerciaux et créer de nouvelles possibilités d'échanges et d'investissements afin de donner des débouchés sur les marchés internationaux aux produits de remplacement et autres marchandises produites par les pays touchés par la production et la transformation illicites de stupéfiants et de leur permettre de renforcer encore leur capacité de produire des biens d'exportation. Les ministres ont souligné en outre qu'il faudrait empêcher les banques et les institutions financières de blanchir l'argent de la drogue et prendre des mesures efficaces pour interdire le détournement de matières premières et de certains autres produits chimiques vers la fabrication illicite de stupéfiants. Ils ont aussi demandé à la communauté internationale de tenir compte des problèmes des pays de transit et de ceux qui fabriquent légalement des stupéfiants. A cet égard, les ministres ont souscrit à la Déclaration politique et demandé l'application intégrale du Programme mondial d'action adopté par l'Assemblée générale à sa dix-septième session extraordinaire, consacrée à la coopération internationale contre la production, l'offre, la demande, le trafic et la distribution illicites de stupéfiants et de substances psychotropes.

22. Les ministres ont réaffirmé leur volonté de renforcer la coopération internationale pour assurer la protection et l'amélioration de l'environnement. Il faut donc accorder un rang de priorité élevé au développement considéré dans ses rapports avec l'environnement et il est essentiel à cette fin que les pays en développement puissent bénéficier d'un environnement économique international favorable. Par ailleurs, le développement requiert une coordination des efforts des pays du Nord et du Sud, selon les capacités de chacun, en vue d'améliorer les niveaux de vie sans porter atteinte à l'environnement. Les ministres ont fait observer que dans la mesure où les modèles de production et de consommation des pays développés étaient la principale cause de détérioration de l'environnement, il appartenait principalement à ces pays de lutter contre la pollution dans le monde; ils devraient donc redoubler d'efforts pour aider les pays en développement à résoudre leurs propres problèmes écologiques qui, pour la plupart, résultent de la pauvreté et lui sont étroitement liés. Les ministres ont souligné une fois de plus le rôle important que doit jouer la coopération internationale dans les efforts visant à fournir aux pays en développement des ressources financières nouvelles et supplémentaires et à leur permettre d'avoir accès à des techniques sans danger pour l'environnement ou de bénéficier du transfert de ces techniques à des conditions libérales et non commerciales et sans condition d'aucune sorte. Dans ce contexte, ils ont souligné que ces considérations devraient être prises en compte dans la négociation de toute convention, ou de tout accord ou instrument-cadre sur l'environnement. Les considérations d'ordre écologique ne doivent en aucun cas justifier l'imposition de restrictions préjudiciables aux pays en développement. Les ministres ont fait remarquer que la réussite de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement de 1992 dépendra du respect scrupuleux par les pays développés des engagements souscrits au sujet de ces questions dans la résolution 44/228 de l'Assemblée générale. Les ministres sont convenus de

convoquer une réunion ministérielle préparatoire du Groupe des 77 avant la Conférence, ainsi que l'a recommandé la neuvième Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement du Mouvement des non-alignés, tenue du 4 au 7 septembre 1989.

23. Les ministres ont réaffirmé les principes d'universalité, de multilatéralisme, de participation volontaire, de neutralité, de non-conditionnalité et de souplesse dans la satisfaction des besoins des pays en développement en matière de coopération technique. Ils ont souligné à quel point il importait de répondre aux besoins en ressources croissants des pays en développement pour l'exécution des activités opérationnelles de développement. Ils ont estimé que, pour ce faire, il fallait, d'urgence, accroître sensiblement, en termes réels, le montant global des ressources allouées au titre des activités opérationnelles de développement menées par les organismes des Nations Unies, et ce, à titre permanent et selon un calendrier certain, sans perdre de vue la nécessité particulière de consentir des dons aux programmes et projets des pays à faible revenu, en particulier ceux des PMA. Ils ont fait valoir que les ressources allouées au titre des activités opérationnelles des organismes des Nations Unies devraient être utilisées uniquement pour l'exécution de projets et programmes de pays en développement. Ils ont ajouté que ces pays devraient assumer l'entière responsabilité de l'exécution des projets financés par les organismes des Nations Unies, de manière à permettre que les projets soient gérés comme un tout, à renforcer les capacités nationales et à faire en sorte que les projets soient viables à long terme et aient un impact certain sur le processus de développement. A cet égard, il faudrait accorder aux pays en développement plus de latitude dans le choix des agents d'exécution. En outre, les ministres ont souligné que les pays en développement étaient seuls responsables de la programmation des activités opérationnelles conformément à leurs plans, objectifs et stratégies nationaux de développement. Ils ont insisté sur la nécessité d'appliquer pleinement la résolution 44/211 de l'Assemblée générale.

24. Les ministres ont fait observer que l'énergie était essentielle pour l'accélération de la croissance et du développement des pays en développement. A cet égard, la communauté internationale devrait rechercher les moyens de pallier les effets néfastes des fluctuations des prix énergétiques sur les pays en développement. Ils ont également souligné la nécessité de mettre en valeur et d'utiliser des sources d'énergie nouvelles et renouvelables en vue de résoudre efficacement les problèmes énergétiques de tous les pays et en particulier les pays en développement, conformément à l'objectif fondamental défini dans le Programme d'action de Nairobi.

25. Les ministres se sont félicités de la création du secrétariat et du Fonds spécial de la Décennie internationale de la prévention des catastrophes naturelles et ont invité les Etats Membres de l'ONU et les pays membres du Mouvement des non-alignés à verser de généreuses contributions à ce fonds, afin de permettre au secrétariat d'atteindre les objectifs fixés pour la Décennie.

26. Les ministres ont insisté une fois de plus sur les besoins spéciaux et les faiblesses des pays les moins avancés et ont invité la communauté internationale à continuer de leur accorder une attention particulière, notamment dans les domaines de l'aide publique au développement, de l'allègement de la dette et de l'accès aux marchés. Ils se sont déclarés vivement préoccupés par la persistance de la crise

du développement dans les pays les moins avancés. Ils ont constaté qu'au cours des années 80, de redoutables handicaps d'ordre structurel conjugués à une conjoncture extérieure défavorable ont continué à entraver sérieusement le développement socio-économique des PMA. Dans ce contexte, les ministres ont pris note des résultats positifs de la deuxième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, tenue à Paris du 3 au 14 septembre 1990, à l'issue de laquelle a été adopté un nouveau programme d'action qui recensait les domaines appelant des efforts de la part des pays et définissait les mesures d'appui international nécessaires pour venir en aide aux PMA. Les ministres ont exprimé la ferme conviction que la communauté internationale continuerait d'étudier attentivement les besoins particuliers des pays les moins avancés, s'acquittant ainsi pleinement de l'engagement souscrit dans le nouveau programme d'action en ce qui concerne notamment l'aide publique au développement, l'allégement de la dette, l'accès aux marchés et les produits de base.

27. Les ministres ont de nouveau souligné la nécessité de se pencher sur les problèmes et besoins particuliers des pays en développement sans littoral, notamment sur les moyens de réduire les coûts de leur accès à la mer et aux marchés mondiaux, d'améliorer la qualité, l'efficacité et la fiabilité des moyens de transport, de diversifier leurs économies et d'accroître les ressources financières et la coopération technique afin de promouvoir les activités susmentionnées. A cet égard, ils ont également souligné la nécessité et l'importance de la coopération entre les pays en développement sans littoral et les pays en développement de transit.

28. Les ministres ont noté que les problèmes particuliers que rencontrent les pays en développement insulaires et l'incidence de plus en plus grande des catastrophes naturelles retardaient leur croissance et leur développement et les rendaient plus vulnérables aux fluctuations de l'économie mondiale. Ils ont donc souligné que la communauté internationale, en particulier les pays donateurs et les organismes des Nations Unies, devait se pencher sur les problèmes particuliers des pays en développement insulaires.

29. Les ministres ont souligné que malgré les efforts déployés par les pays en développement pour promouvoir entre eux la coopération économique et technique, il était nécessaire de poursuivre avec plus de force la réalisation des objectifs fixés dans le Programme d'action de Caracas en matière de coopération économique entre pays en développement. A cet égard, ils ont invité les pays donateurs ainsi que les organismes des Nations Unies à appuyer ces efforts dans tous les programmes afin de renforcer l'autonomie collective des pays en développement.

30. Les ministres ont félicité la Commission du Sud d'avoir achevé ses travaux. Ils ont pris acte du rapport de la Commission intitulé "Challenge to the South" et sont convenus de le porter à l'attention de l'Assemblée générale à sa quarante-cinquième session.

31. Les ministres ont noté avec une grande préoccupation que des territoires arabes - la Palestine, le Golan syrien et certaines parties du Sud-Liban - étaient encore occupés par Israël, ce qui privait la population de ses terres et de sa souveraineté sur ses ressources naturelles, entravant ainsi son développement économique et social. A cet égard, les ministres ont réaffirmé qu'il fallait d'urgence mettre un terme à cette occupation.

32. Ils ont invité la communauté internationale à adopter rapidement des mesures efficaces afin d'abolir les mesures de coercition, qui sont de plus en plus utilisées et ont pris de nouvelles formes, y compris le blocus, l'embargo et le gel des avoirs de pays en développement, qui n'ont pas été autorisées par les organes compétents de l'Organisation des Nations Unies.

33. Les ministres ont considéré la huitième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, qui doit se tenir en Amérique latine en 1991, comme une occasion importante pour arrêter les politiques et mesures dans les domaines précités, l'objectif étant d'accélérer la croissance et le développement dans les pays en développement et donc de contribuer à la création d'une économie mondiale saine, sûre et équitable. Ils ont exprimé l'espoir que cette session de la Conférence renforcerait la compréhension, l'action et la coopération dans ces domaines et déboucherait également sur un renforcement du rôle de la CNUCED. Ils se sont réjouis à la perspective de concerter leurs efforts en vue d'atteindre ces objectifs lors de la réunion ministérielle qu'ils tiendront dans le cadre des préparatifs de la Conférence.
